



LE BLOG FRANCAIS DE LA FISCALITE INTERNATIONALE N 2 OCTOBRE 2016

www.etudes-fiscales-internationales.com/
[pour s'abonner cliquer et inscrivez vous en haut à droite](#)

Un homme politique considère la prochaine élection !
Un homme d'état considère la prochaine génération !
(Winston Churchill)

Les lettres fiscales d'EFI

Pour lire les tribunes antérieures cliquer

Lettre EFI du 26 septembre 2016 **Lettre EFI du 3 octobre 2016**

Comptes non déclarés : l'amende de 5% non constitutionnelle. 2 (QPC 22/07/2016)

La double exonération fiscale internationale : c'est fini !!???

ISF et impatrié de retour en France : une ânerie économique qui profite à notre génie de la city
????

Pour placer dans votre dossier "les lettres d'EFI" sur votre bureau

Lettre EFI du 11 octobre 2016

FLASH INFO

Perquisition fiscale fondée sur documents vendus au fisc ; OUI
(CEDH 06/10/16)

LOIS DE FINANCES POUR 2017

LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE

Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC).

Modèles de mémoires utilisables devant les juridictions du fond et le Conseil d'Etat ou la Cour de cassation

Guide pratique de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC)

Holding familiale passive : le BOFIP du 5 octobre 2016 sur la clause anti-abus 2
 L'option à l'IS d'une société civile peut elle être constitutive d'un abus de droit 2
 SUISSE renforcement de l'attractivité financière de la suisse 2
 OCDE la convention d'assistance fiscale : la suisse a signé (mise à jour) 3

**Holding familiale passive :
le BOFIP du 5 octobre 2016 sur la clause anti-abus**

L'article 29 de la loi de finances rectificative pour 2015, intégrant la directive du 17 mars 2015 modifiant le régime fiscal des sociétés mères a introduit avec une discrétion digne du professeur Machiavel dans notre système fiscal interne un nouveau concept de règle anti abus sans pour autant utiliser les règles de l'abus de droit fiscal prévues par l'article L64 du livre des procédures fiscales Ce nouveau texte dit anti abus ,applicable au niveau européen, confirmé par le conseil constitutionnel en décembre 2015 repris sous le nouvel article 145 § 6 - k du CGI -lire ci la chronique O Fouquet ci dessous - vise aussi le droit fiscal interne notamment des structures patrimoniales fort utilisées : la holding patrimoniale familiale assujettie à l'IS

05/10/2016 : IS - Aménagements du régime des sociétés mères et filiales
Mise à jour suite à consultation publique
Le BOFIP du 5 octobre 2016 précise les montages définis par la clause anti abus
[les paragraphes 180 à 260 précisant la clause](#)
[III. Clause anti-abus. 1](#)
[Montages visés par la règle anti-abus. 2](#)
[Articulation avec la procédure de l'abus de droit fiscal 3](#)

Petite Rétroactivité

La date à laquelle le montage a été mis en place est sans incidence pour apprécier si la clause est applicable: cette dernière s'applique à toutes les distributions incluses dans le résultat des sociétés mères à compter de leurs exercices ouverts au 1er janvier 2016.

[Sur la rétroactivité d'une loi fiscale et la Convention EDH](#)
[L'arrêt EPI CE plénière 9 MAI 2012](#)

[Pour lire la tribune cliquez](#)

L'option à l'IS d'une société civile peut elle être constitutive d'un abus de droit

[Séance du 23 juin 2016 : avis rendus par le comité de l'abus de droit fiscal](#)
[commentés par l'administration \(CADEF/AC n°5/2016\)](#)
Affaire n° 2016-11 concernant M. ou Mme X |

SUISSE renforcement de l'attractivité financière de la suisse

Une réponse de la suisse au BREXIT ????

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la modification de l'ordonnance sur l'impôt anticipé.
Ce projet est destiné à renforcer les activités de financement des groupes de sociétés sis en Suisse et d'attirer les capitaux extérieurs
Ce texte suit l'exemple des britanniques et des américains

Le communiqué
Projet d'ordonnance sur l'impôt anticipé (PDF, 31 kB)
Rapport explicatif sur le projet soumis à consultation (PDF, 202 kB)
[guide de l'impôt fédéral anticipe en suisse.pdf](#)

[Pour lire la tribune cliquez](#)

Vente à prix minoré et avantage occulte : l'important c'est la preuve (ce 05.10.16)

Dans une décision en date du 5 octobre 2016, le Conseil d'Etat, dans le cadre de sa jurisprudence relative aux cessions à prix majoré, estime que l'intention libérale de la société acquéreuse ne pouvait

être présumée compte tenu de la présence à son capital de deux tiers à la transaction (et, en tout état de cause, que le fils du cédant, associé de la société acquéreuse, ne disposait d'aucun pouvoir décisionnelle dans celle-ci).

Conseil d'État N° 390700 9ème - 10ème ch r 5 octobre 2016

CE mai 2014 versus BOFIP 9 septembre 2014 ???!

Le Conseil d'Etat rappelle d'abord sa jurisprudence traditionnelle en la matière:

[Pour lire la tribune cliquez>>>>](#)

Le génie de la City : Ses interventions (à suivre)

Notre génie de la CITY est the first

[Cliquez pour lire la tribune >>>>](#)

OCDE la convention d'assistance fiscale : la suisse a signé (mise à jour)

Berne, 26.09.2016 - La Suisse franchit une nouvelle étape en matière de coopération fiscale internationale. Elle a déposé aujourd'hui à Paris auprès de l'OCDE les instruments de ratification de la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (Convention sur l'assistance administrative) pour **une entrée en application le 1er janvier 2017**
EN CE QUI CONCERNE LA France

[Cliquez pour lire la tribune >>>>](#)

Preuve d'un compte ouvert à l'étranger (CAA LYON 30 août 2016)⁵

[Pour lire la tribune cliquez>>>>](#)

IR : la retenue a la source: les taux "par défaut " ??????!!!!

[Pour lire la tribune cliquez>>>>](#)

Le comité du contentieux fiscal: modulation des sanctions ????

[Comité du contentieux fiscal, douanier et des changes](#)
[Rapport annuel 2015.du 17 août 1916](#)

[Pour lire la tribune cliquez>>>>](#)

[Brochure pratique DGFIP Impôt sur le revenu 2015](#)

[·Précis de fiscalité DGFIP 2015 :](#)
[2ème édition, à jour au 15 décembre 2015.](#)

[le bilan de la France au 31.12.15.PDF](#)

[Ocde les prélèvements obligatoires](#)